



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 71369

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur le délicat problème de la détermination d'une date de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Ce sujet, récurrent depuis plusieurs années, soulève une vive polémique au sein du monde combattant, les associations représentatives n'étant pas favorables aux mêmes dates. Dans de récentes interventions, le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants aurait tenu des propos tendant à une officialisation de la date du 19 mars. Compte tenu des implications d'un tel choix, il lui demande de lui préciser ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, aucune des dates proposées comme date officielle de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ne fait pour l'instant l'unanimité, qu'il s'agisse de la date officielle retenue pour le début du conflit (31 octobre 1954), de celle de la mise en oeuvre du cessez-le-feu, lendemain de la signature des accords d'Evian (19 mars 1962), de celle de l'indépendance de l'Algérie (2 juillet 1962) ou encore de celle qui correspond à l'inhumation d'un soldat inconnu à la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette (16 octobre 1977). L'adoption par le Parlement, à l'unanimité, de la loi du 18 octobre 1999 qualifiant de guerre le conflit d'Algérie de 1954 à 1962 a démontré que les traumatismes de ce conflit jusqu'alors sans nom pouvaient être surmontés dans l'unité nationale et qu'un progrès sensible avait été fait dans cette voie. Il a alors récemment semblé à des parlementaires que le moment était venu de choisir une date de recueillement et de souvenir en l'honneur de toutes les victimes, tant civiles que militaires, de cette guerre : les appelés, les rappelés, les maintenus, les militaires de carrière, les pieds-noirs, les harkis, toutes les populations, qu'elles soient d'origine européenne ou maghrébine. Les associations d'anciens combattants n'ayant pas été en mesure de s'accorder sur un projet commun, plusieurs députés, de la majorité comme de l'opposition, ont déposé une proposition de loi favorable au 19 mars, date du cessez-le-feu approuvé par 90,71 % des voix lors du référendum proposé par le général De Gaulle. Cette proposition de loi a donné lieu à un débat passionné le 15 janvier 2002 à l'Assemblée nationale, démontrant que les blessures de la guerre d'Algérie sont encore loin d'être cicatrisées. Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants s'était engagé à proposer la continuité du processus parlementaire à la condition qu'un large consensus soit atteint à l'Assemblée nationale. Tel n'a pas été le cas. Celle-ci avait su voter à l'unanimité la reconnaissance de la guerre d'Algérie, il attendait une démarche similaire pour cette proposition de loi. Le débat n'aura cependant pas été vain puisque des faits douloureux, jusque-là tabous, ont pu être évoqués ; la réconciliation nationale sur ce sujet symbolique a franchi une première étape, celle de la discussion publique. En tout état de cause, il faut que ce débat, qui doit être accompagné d'un indispensable acte de concorde nationale, soit prolongé au sein des associations du monde combattant et des harkis et des rapatriés. Le secrétaire d'Etat invite maintenant ces associations à travailler ensemble dans la sérénité pour dégager un consensus sur le choix d'une date du souvenir et du recueillement, pour mettre enfin un terme à l'histoire de la guerre d'Algérie et engager pour les

générations suivantes un véritable processus de réconciliation avec l'Algérie d'aujourd'hui à la condition, toutefois, que nos amis d'outre-Méditerranée fassent de même. Dans l'attente de ce consensus, il tient à rappeler que le Gouvernement a décidé d'être présent aussi bien le 19 mars que le 16 octobre, lorsque des cérémonies sont organisées dans les départements. Le secrétaire d'Etat entend travailler, non pas à diviser, mais à rechercher l'unanimité dans le respect de la souffrance liée aux événements de cette guerre. Il est donc nécessaire, pour que la France assume lucidement son histoire, de rassembler et de favoriser l'unité nationale qui sera confortée par l'édification, quai Branly, à Paris, d'un mémorial national d'Afrique du Nord, qui sera inauguré cette année, à la mémoire de tous les soldats français ayant combattu pendant ce conflit et sur lequel seront inscrits les noms de tous les combattants de l'armée française « morts pour la France », y compris ceux des harkis.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71369

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7485

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1396